Réunion de quartier du 10/10/2026 – 10h – Auditorium de l'école de musique

En présence de Mme le Maire, JC Lainé, S Sauteur, S Hainaut, R Joly, F Jantore, C Bluteau, les habitants des rues Blanc soleil, Eglantines et Bleuets.

Problématique / Question posée	Décision
1. <u>Problématiques liées aux places de stationnement</u> - **Rue des Bleuets :** ✓ **Au N° 1 : le panneau de signalisation est implanté au niveau de la haie du riverain (voir dans la haie),** ✓ **Au N° 9 : le trottoir s'affaisse du au passage de camions + végétation qui pousse** ✓ **De nombreux panneaux de signalisation abimés** - **Rue du Blanc soleil :** ✓ **Au N° 17 : ne pas rajouter de places de stationnement** ✓ **Au N° 63 : 2 nids de poule se forment de manière récurrente sur le trottoir**	- Etude pour installer le panneau en face pour plus de visibilité. - Les services techniques vont se rendre sur place pour évaluer les dégâts - Un audit sera réalisé par un agent de la commune afin d'identifier les panneaux à remplacer pour les rues Bleuets, Lilas et Roussillon - Il est rappelé qu'une distance d'1 mètre de part et d'autre des entrées / portails est à respecter pour ne pas gêner les manœuvres - 1 budget conséquent est prévu en 2027 pour refaire les trottoirs mais le cas par cas ne pourra pas être pris en compte - Fin octobre-début novembre 2026, une campagne de repérage des nids de poule aura lieu - A compter du 21/10/2026, une police municipale sera créée et permettra de faire enlever plus rapidement, et sans passer systématiquement par la gendarmerie, les voitures ventousent qui obèrent des places de parking ; Cette PM pourra également

✓ **Au N° 68 : signalement de plusieurs voitures ventouses** ✓ **Au N° 70 : 5 voitures sont stationnées en permanence ; le passage de la balayeuse n'est pas possible et la rue est toujours salle (c'est l'habitant qui nettoie)** ✓ **De manière générale, les arbres et les haies ne sont pas taillés** ✓ **Le stationnement sur les trottoirs, collés au mur se poursuit sans verbalisation** - **Rue du Commerce :** ✓ **Rond-point dangereux (situé au croisement de la Rue du Commerce et du Blanc Soleil)** ✓ **Place « PMR » réclamée à proximité de l'école de musique** ✓ **Voitures garées ou arrêtées n'importe comment dans la rue** - **Rue Nouvelle :** ✓ **Au N° 51 : acacia non taillés et grands arbres non élagués** - **Rue des Lilas :** ✓ **Sur la placette au bout de l'impasse, le platane n'est pas élagué et les mauvaises herbes poussent au pied de l'arbre** - **Problème de non-respect de la limitation de vitesse en général – 30 Km/h**	sensibiliser puis verbaliser les automobilistes qui ne respectent pas les vitesses - Suite à l'achat prévu d'une balayeuse, des passages quotidiens sont prévus dans la ville de BEYNES et les riverains seront informés des passages dans leurs rues afin de déplacer les véhicules - Le prochain Beynes Actu prévoira une sensibilisation auprès des riverains afin d'entretenir les végétaux. - Les places de stationnement dans les virages et en haut des cotes seront à supprimer car jugées dangereuses (1 place concernée en remontant la rue du Blanc Soleil) - Il est prévu de modifier la trajectoire du Rond-point qui ne facilite pas les manœuvres - Il n'est pas possible de rajouter une place devant l'école de musique car les dimensions des places sont réglementées (3,30 m x 5 m) mais privilégier une installation sur les parkings (exemple Chemin de Paris) - Il est envisagé de sensibiliser les automobilistes à utiliser le parking par la pose d'un flyer sur le pare-brise des véhicules mal garés (action ASVP) - Une société a été mandatée pour tailler tout le pourtour de la maison des enfants - Les services techniques (Espaces Verts) iront constater sur place - Une période de pédagogie sera prochainement menée et une verbalisation au-delà de 50 km/h. Il n'est pas possible d'installer des

	chicanes supplémentaires en raison du coût financier. Des contrôles seront opérés prochainement.
2. <u>Questions diverses</u> - Gestion des appartements sociaux en cours de réhabilitation,	
- Rue nouvelle, la musique mises par les animateurs crée des nuisances sonores,	- Sur les 9 appartements, la Mairie aura la gestion de 2 logements, - A surveiller et rappeler les bonnes pratiques aux animateurs
- Nouveaux horaires d'éclairage,	- L'extinction de l'éclairage s'effectue entre minuit et 5h du matin ; l'éclairage est équipé de leds à 60%.
- De nouvelles places en crèches ?	- Actuellement 24 berceaux et possibilité de 16 supplémentaires.

Conclusion :

Mme le Maire conclue en soulignant que les remarques seront prises en compte mais que le budget de 2027 permettra pas de tout réaliser.